



Prix de vente

Les prix affichés sont nets hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

Honoraires sur les ventes

Honoraires de transaction : Barème à compter du 01 Mai 2019

Prix de vente de	à	Honoraires : % sur le Prix Net Vendeur
	< à 100 000 Euros	10 000 €
100 001 Euros	120 000 Euros	10,00 %
120 001 Euros	140 000 Euros	9,00 %
140 001 Euros	180 000 Euros	8,00 %
180 001 Euros	220 000 Euros	7,00 %
220 001 Euros	260 000 Euros	6,50 %
260 001 Euros	300 000 Euros	6,00 %
300 001 Euros	500 000 Euros	5,50 %
	> à 500 001 Euros	5,00 %
Parkings et Boxes : Inférieur à 10 000 €		2 000 €
De 10 001 € à 20 000 €		3 000 €
Pour 3 ventes dans l'année minimum : Prix de Vente unitaire Inférieur ou égal à 100 000 €		7 000 €
Prix de Vente unitaire supérieur à 100 000 €		10 000 €

Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien.

Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

Honoraires de rédaction d'actes : 560 € TTC à la charge de l'acquéreur.

Evaluations : 45 € TTC

***Cas particulier → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires

Locations – Barème à compter du 1^{er} Décembre 2017

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixte régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier, et rédaction du bail :**
 - Zone très tendue A Bis : 12 € TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur
 - → **Zone tendue A : 10 € TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur**
 - Autres Zones: 8 € TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée :** 3 € TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise et négociation** à la charge du bailleur : un mois de loyer charges comprises, diminué des honoraires précités (visite, constitution dossier-rédaction bail, et état des lieux)

... / ...



RIS CONSEIL

SARL au capital de 8.000 € – RCS : Evry 449 421 858

28 rue de la Fontaine – 91130 RIS ORANGIS

01 69 02 74 00 – risorangis@laforet.com

... / ...

Honoraires pour baux professionnels et commerciaux : 10 % HT du loyer triennal, à la charge du locataire.

Dépôt de garantie : Un mois de loyer hors charges à la charge du locataire

Prestations particulières en Location : Barème à compter du 1^{er} septembre 2017

Baux autres qu'habitation :

- place de parking : 350 euros TTC à partager par moitié entre le locataire et le bailleur

* * * * *

Gestion locative (par JCM Conseil) : Barème à compter du 1^{er} septembre 2017

Honoraires de gestion : 7 % HT du loyer mensuel, **soit 8,40 % TTC** à la charge du bailleur

Assurance Loyers Impayés : 3 % TTC (ce taux comprend les frais de correspondance avec l'assurance, et en cas de modification du tarif par l'assureur, ce taux sera modifié dans les mêmes proportions)

Gestion locative – Prestations Annexes : Barème à compter du 1^{er} septembre 2017

(dans la mesure des possibilités de JCM Conseil)

- **Honoraires de rédaction d'actes (avenant et renouvellement)** : 150 € TTC à la charge du bailleur et du locataire

- **Gestion Technique, Travaux & Réparations** :

- Suivi des travaux et menues réparations jusqu'à 400 € HT :	Inclus
- Suivi des travaux / sinistres à partir de 401 € HT et jusqu'à 2.000 € HT :	75 € HT
- Suivi des travaux / sinistres à partir de 2.001 € HT (% du montant HT des travaux) :	5 %

Contrôle de l'exécution des travaux réalisés par la locataire :	50 € HT
---	---------

Bien en VEFA : Assistance ou représentation du propriétaire à la livraison + suivi de la levée des réserves	110 € HT
--	----------

- **Gestion Représentation** :

Constitution, gestion et suivi d'un dossier pour propriétaire sans assurance loyer impayé (GLI) (commandement d'huissier, procédure de l'avocat du propriétaire, etc...)	300 € TTC
---	-----------

Représentation ou nommer un représentant du mandant aux assemblées générales des copropriétaires (à partir de 4 propriétaires dans le même immeuble) :	90 € TTC par propriétaire
--	------------------------------

Le taux actuel de TVA est de 20 % ; ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation.

Les montants mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'évolution selon le barème en vigueur de l'agence au moment de la prestation.